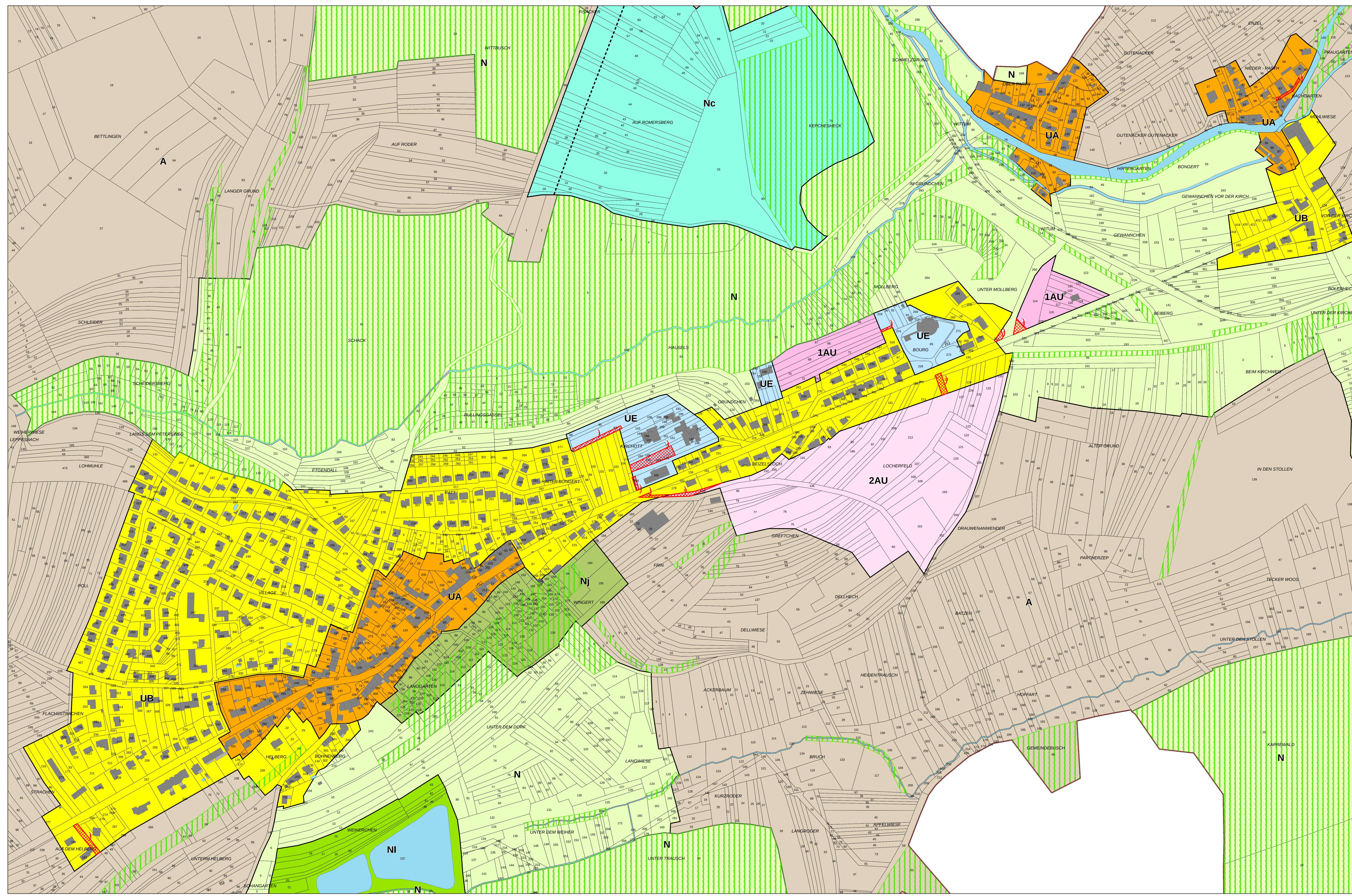




 Emplacement réservé
 Espaces Boisés Classés
 - - - - Recul de la zone carriérable (40 mètres)

maître d'ouvrage :
Commune de Boust

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 07/11/2011

REVISION ALLEGEE N° 1

vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du 15/11/2021

A Boust, le
M. Guy KREMER, le Maire

conduite d'études
OTE Ingénierie

1:2 000